

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Académie d'Orléans-Tours Groupement comptable du Pays du Chinonais 28, quai Danton - 37500 CHINON

TELEPAIEMENT - INFORMATION AUX FAMILLES

A compter de la rentrée scolaire 2019, les frais de demi-pension (restauration), de pension (internat) et de voyages scolaires peuvent être payés par télépaiement. Pour les familles, les avantages ne sont plus à démontrer :

• Confort :

- Gain de temps par l'utilisation d'un mode de paiement adapté aux usages financiers actuels ;
- Connexion sécurisée avec identifiant et mot de passe individuels (un par enfant ou possibilité de réaliser un regroupement sur un même compte si le parent a plusieurs enfants scolarisés dans des établissements publics locaux d'enseignement différents mais situés dans la même académie).

· Visibilité:

- Visualisation de toutes les créances disponibles au paiement (pour un ou plusieurs enfants);
- Visualisation des dates d'échéance ;
- Possibilité de dialogue avec les Services comptables sur une adresse mail dédiée (intendance.rabelais@ac-orleans-tours.fr).

Souplesse:

- Choix de la créance à régler, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Paiements modulables, immédiats, partiels ou totaux des créances disponibles au paiement;
- Retour immédiat du ticket de paiement ;
- Historique des paiements visibles par la famille ;

La connexion s'effectue à l'aide de l'identifiant et du mot de passe communiqué par courrier électronique lors de l'activation du compte « Scolarité services » sur le portail A.T.E.N Téléservices à l'adresse :

https://portail-famille.ac-orleans-tours.fr/

Pour toute question ou difficulté, contacter les Services comptables à l'adresse :

intendance.rabelais@ac-orleans-tours.fr